



Dissolution-liquidation marche à suivre?

Par **JulienT**, le **05/01/2011** à **13:21**

Bonjour à tous,

Je me permets de vous écrire afin que vous puissiez éventuellement m'éclaircir sur certains points.

J'ai créer une SARL en 2007 à l'age de 18 ans qui n'a jamais eu d'activité (1 semaine pour exploiter un site web qui a fermé aussi tôt), je ne l'ai jamais fermée pensant qu'un jour je pourrai me servir de la structure pour un autre projet, à tord.

J'ai depuis payé tous les ans la taxe pro (300€) + enregistrement des bilans annuels (et les frais qui vont avec).

Aujourd'hui je souhaite fermer cette société, elle me coute trop chère en n'ayant pas d'activité et étant étudiant.

Ma première question est donc la suivante:

1) Existe t-il un autre moyen que la dissolution/liquidation (qui va me couter à peu près 1000€) ? Comme expliqué je suis encore étudiant et n'ai pas énormément de ressources.

2) L'exercice de ma société s'arrête le 31 Juillet (oui oui je sais...), je m'apprête à envoyer les bilans annuels de 2009-2010, si je décide de faire la dissolution/liquidation, dois-je refaire des bilans entre la date de cloture de l'exercice et la date effective de dissolution ? Si oui ne m'est il pas possible d'antidater la dissolution au 31 Juillet afin d'éviter à avoir a refaire des bilans,etc...

Merci beaucoup !

Bonne journée